L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 25 OCTOBRE 1836.

POUR PRESIDENT
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1er district .... J. B. Plauché.
2me district .... T. W. Scott.
3me district .... T. Landry.
4me district .... A. Mouton
5me district .... P. E. Bossier.

Nous avons commis une erreur de chiffre en annonçant que la polacre Vezzoso, a mis 65 jours de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans; ce navire a fait le voyage dans la courte traversée de 56 jours.

Nous devons à l'obligeance du capitaine Hawthorn le numéro du 10 du Courier et Enq. de New-York, dans lequel nous trouvons des listes maritimes d'Europe des dernières dates.

M. [illegible], un des passagers du navire Créole, arrivé hier de New-York, est tombé par dessus bord, dans le cours de la traversée, et s'est noyé.

Le navire Saratoga est arrivé, hier, de New-York: son voyage de port à port n'a été que de 14 jours. Le Saratoga apporte cent mille piastres en or pour la Banque de l'Union.

(Communiqué.)

Au banquet donné par la compagnie des Gardes d'Orléans, en célébration de la [illegible]me. anniversaire de sa formation, l'Ode suivante, composée à l'occasion, par U. David a été chantée par J. B. Déjan.

Air de la Marseillaise.

I

Salut joyeux jour, dont l'aurore
Sur nos rangs treize fois a lui!!....
Ton souffle chaud nous fit éclore....
Jeunes, nous grandirons par lui....(Bis)
Que Mars à nos oreilles tonne,
Qu'il nous convoque à ses festins,
Nous courrons forcer les Destins
A nous adjuger la couronne
Aux armes!..Si jamais de ce cri l'air vibrait,
Patrie (bis)....A flots pour toi notre sang s'épandrait.

II

Malheur au peuple téméraire
Qui de nos lois profanateur,
Oserait dans leur sanctuaire
Porter un pied dévastateur....(Bis)
Des boulets qu'importe le nombre,
Quand tinte le glas du danger!!....
Souffrirons-nous que l'étranger
Plonge notre gloire dans l'ombre.
Aux armes &c.........

III

Ne cherchons pas à nous détruire,
Nous, fils du Sud, vous, fils du Nord:
Laissons sous l'herbe le ver bruire....
La Raison nous mettra d'accord..(Bis.)
Nous deviendrons impénétrables
A nos ennemis conjurés....
On nous domptera, séparés:
Unis, nous serons indomptables.
Aux armes &c.........

IV

Frères, le même sang nous lie....
Ensemble, dans des tems pervers,
Nos pères, ont, jusqu'à la lie
Vidé la coupe des revers....(Bis)
La Fortune enfin les seconde....
Leurs droits perdus sont reconquis....
De trésors noblement acquis
Libre, s'ouvre l'urne féconde.
Aux armes &c.........

V

Il est là rejeté de sève
Le germe de la Liberté....
Il se développe, il s'élève
Par nos sueurs alimenté....(Bis.)
Il fend de sa verte racine
Le sol qui cède à son pouvoir,
Et de fruits chargée, on peut voir
Sa tige qui nous domine.
Aux armes &c.........

VI

Embryon d'abord, puis arbuste,
Arbre enfin, il croît glorieux....
Contre son tronc noueux, robuste
Se liguent les vents furieux....(Bis)
Debout, de leur rage inutile
Il brave les mugissemens,
Il ferme sur ses fondemens,
Comme un roc il est immobile.
Aux armes &c.........

VII

Et nous, sentinelles actives,
En cercle étendant nos regards,
Des souterraines tentatives
Surveillons les hasards....
Palladium de notre Troie
Sans lui tariraient ces présens
Que depuis plus de soixante ans
La Providence nous octroie.
Aux armes!! Si jamais de ce cri l'air vibrait,
Patrie, (Bis) A flots pour toi notre sang s'épandrait.

Cette chanson fut souvent interrompue par les applaudissemens, et les vivat de l'assemblée.

Nouvelles plus récentes de France de deux jours et d'Angleterre d'un jour.

Le paquebot England et le Charlemagne, arrivés à New-York le 8 et le 9 du courant, ont apporté, le premier des journaux de Londres et de Liverpool d'un jour plus récent que ceux que nous avons reçus par le navire *Herald*, et le second des feuilles de Paris jusqu'au 30 août et des dates commerciales du Havre du premier septembre.

En somme, nous ne trouvons rien de bien important dans la politique européenne. La question d'Espagne est toujours sur la sellette, et nous ne voyons pas que le cabinet des Tuileries ni celui de St. James se soient occupés à lui donner une prompte solution.

A Paris, la recomposition du ministère n'avait pas encore eu lieu au 31 août. Suivant le *Constitutionnel*, M. Guizot n'exigeait que les doctrinaires de son choix pour s'adjoindre à lui. M. de Remusat était désigné comme l'un des deux. M. Guizot insistait en outre pour qu'on lui conférât le droit de dissoudre la Chambre des Députés, quand et comme il lui plairait de le faire. Le *Temps*, de son côté, assure que Mr. Guizot refuse de faire partie du Cabinet, si le Comte Molé en est nommé le président. Il a proposé le Duc de Broglie comme l'homme le plus convenable pour cette place. D'autres journaux mentionnent le nom du baron Pasquier: mais cette nomination est regardé comme très chanceuse. On cite également d'autres noms pour le Cabinet et dans ce conflit d'opinions diverses on ne sait à laquelle il faut ajouter foi.

Dans l'intervalle MM. Duchatel, Guizot, Molé et Montalivet ont eu de fréquentes conférences avec le roi dont le résultat prouverait qu'il y a les plus grandes difficultés à recomposer le ministère. Quand à Mr. Thiers on disait que son intention était de quitter la France ou de se rendre en Alemagne ou en Italie, à moins que Louis Philippe ne consentit à le rappeler au pouvoir.

Angleterre. La question d'augmenter les intérêts suscitée par la Banque d'Angleterre parait avoir occasionné de fortes sensations parmi les négocians et les Banquiers de Londres. Ceux-ci se plaignent hautement de cet acte arbitraire qui doit jeter de la défaveur non seulement sur les fonds étrangers mais de ceux de la capitale. Rien ne justifie disent ils cette mesure, car la circulation monétaire du pays est considérable et la Banque cependant croit devoir réduire celle de Londres à une époque où les intérêts commerciaux demandaient la plus grande extension dans les opérations du change.

Quoiqu'il en soit, la Banque n'en a pas moins persisté dans ses intentions premières, et le 2 septembre dans l'après midi, elle a émis une résolution, statuant que les intérêts sur les lettres de change et effets négociables seraient portés à 5 pour cent et que l'institution serait prête à faire des emprunts sur dépôt de lettres de change, bills de l'échiquier, et autres sécurités approuvées au taux fixé de 5 l. pour 100 par an.

La dépression occasionnée dans les consolidés en conséquence de cette révolution a été de 1 pour cent et les affaires ont été très limitées. Les derniers cours étaient de 90 à 1 pour le comptant, et de 90 à 91 à terme. Les bills de l'échiquier se maintenaient à de 5 s. à 7 s. p. m.

ESPAGNE.

Toutes les provinces semblent avoir proclamé la constitution de 1812, à l'exception des provinces basques et de la Navarre. La reine paraît en outre avoir consenti à ce nouveau genre de gouvernement de la manière la plus magnifique, [illegible] parle de renvoyer l'époque de la réunion des Cortès jusqu'au 24 octobre afin que l'élection qui a déjà été faite soit annulée et qu'une autre se fasse suivant les termes de cette constitution. Le chiffre de la nouvelle députation devra être porté à 258 Procuradores.

Mendizabal ne veut accepter le ministère qu'après la réunion des Cortès: il veut dit-il, se disculper des accusations portées contre lui par Isturiz. Celui-ci à son tour, ainsi que ses collègues, continuent à se tenir cachés.

Les lettres et les journaux de Madrid du 23 disent, que par un décret de la reine régente, a rétabli les 17 députés déplacés par Isturiz dans leurs fonctions respectives. Un autre décret nomme les chefs de l'armée d'opération. Rodil aurait le commandement de la [illegible] du Nord et San Miguel celui de l'armée de [illegible] et capitaine général de l'Estramadure. Le général [illegible] se trouve ainsi destitué de ses fonctions.

[illegible]

Le terrorisme semble régner à Barcelone. Ce parti affirmait avoir le gouvernement entre ses propres mains; il veut que tous les fonctionnaires soient changés en commençant par le général Alvama. Mina ne conserve plus aucune influence sur l'esprit du peuple: cette circonstance jointe au mauvais état de sa santé l'a forcé à résigner le commandement de l'armée.

Trois mille Carlistes sont sous les armes, dans les environs de Tarragone, et mille autres sont presque sous les murs de Valence. On ignore quel est le but de leurs mouvemens.

La Sentinelle des Pyrénées du 26 annonce que le général Cordova est arrivé dans la même nuit à St. Jean-Pied-de-Port. Il a été escorté jusqu'à la frontière par 60 cavaliers. Lorsqu'il arriva au fort de Valcarlos les cris de "Mort au traître" se firent entendre. Le Phare [illegible], le 27, ce général était à Bayonne.

BRESIL.

Un arrivage à New-York annonce que la tranquillité est enfin rétablie dans la ville et la province de Para. Les rebelles ont été battus sur tous les points par les forces du gouvernement: ils ont gagné le haut de l'Amazone où on les poursuivait encore aux dernières dates reçues. (14 août) Les diverses forteresses construites par les rebelles sur les bords du fleuve de l'Amazone ont été détruites par l'expédition commandée par le capitaine Marryatt.

Le 4 août la princesse Januaria ayant complété sa quinzième année a prêté le serment voulu par la constitution.

Le trésor de Rio Janeiro a été pillé dans la nuit du 25 au 26 juillet. La somme emportée fut de 500 millions de reis en papier monnaie, environ 300,000 piastres.

BUENOS AYRES.

Les nouvelles reçues à New-York représentent ce pays dans un état de grande agitation: des troubles d'une nature très alarmante avaient éclaté dans la province de Ureguay: le chef de l'insurrection serait l'ex président.

Un décret de Montevideo appelle tous les officiers absens ou en congés à reprendre leur service.

Quelques engagemens partiels avaient eu lieu entre quelques petits détachemens de rebelles et les troupes du gouvernement, dans lesquels les premiers furent mis en fuite.

GRAND INCENDIE A LONDRES.

Nous lisons dans le *London Times*, du 31 août les détails d'un Incendie affreux qui éclata la veille entre 2 et 3 heures du matin et qui détruisit une grande partie du quartier Southwark, côté de London bridge. Le feu se déclara d'abord au rez de chaussée du grand magasin de thé de M. Wilson. L'alarme fut donnée assez à temps pour permettre aux individus qui logeaient dans la maison de se sauver. Le neveu de M. Wilson, deux boutiquiers, le gardien et une servante, parvinrent à monter sur les toits et gagnèrent la maison voisine, occupée par M. Wallis, Quant à M. Wilson, se voyant enveloppé par les flammes, qui avaient déjà gagné son appartement, il se décida à sauter du second; et malgré le matelas qu'on avait étendu sur le pavé pour amortir le coup, la chute fut si violente qu'on désespérait de sauver ses jours. Il fut transporté à l'hôpital de St Thomas dans un état complet d'insensibilité. Le feu gagna ensuite les magasins de Mrs. Edward Wigan & Co. et de là, passèrent à ceux de Mrs. Goodchild Jnr, & Co. Le bel édifice connu sous le nom de Fenninge Wharf, situé au pied de London Bridge fut bientôt assailli par l'élément destructeur, et dans peu de minutes l'incendie éclata dans les nouvelles et magnifiques lignes de maisons qui communiquaient avec les premières et s'étendaient le long de Duke street parallellement à Fooley-street. Les plus grands efforts furent faits par les compagnies de pompiers pour préserver Fennig's Wharf, que l'on savait être le dépôt de différentes espèces de marchandises dont le montant était considérable. Mais tout fut inutile: ce superbe établissement ne présenta bientôt qu'un amas de ruines. Le feu menaçait pendant quelques momens de gagner le port: grâce à la marée qui était haute on parvint à sauver les bâtimens en coupant les cables qui les amarraient au rivage et on les laissa aller en dérive, jusqu'à ce qu'ils fussent hors du contact des flammes.

L'incendie dura jusqu'à 8 heures du matin: il avait commencé à 2 heures 25 minutes.

La perte totale a été estimée à 400,000 livres sterling sur laquelle il y avait pour 300,000 livres d'assurances.

Les plus anciens pompiers de Londres ont assuré que depuis l'incendie de 1794, il n'y avait pas eu de plus grande calamité dans la capitale.

PORTUGAL.

Le correspondant du Times de Londres, écrit sous la date de Lisbonne le 20 août, qu'un parti de Miguélistes infestaient les environs de Midees, une des provinces de la frontière du Nord. Ce parti se composait de 16 hommes bien armés. La garde nationale du village sortit contre eux mais ne put les atteindre: car ils réussirent à gagner les montagnes d'Estella où les habitans leur accordèrent un refuge assuré. On trouva une correspondance d'après laquelle leur plan était de soulever la population de Terrozolo, Filhadoza, Varsia et de plusieurs autres villages, en y faisant circuler des rapports mensongers et en y annonçant que le système constitutionnel touchait à sa fin. Les gardes nationaux, sachant que ces guérillas étaient à Terrozolo, marchèrent sur ce village et l'environnèrent de toute part. Les Miguélistes parvinrent néanmoins à se sauver à l'exception d'un seul qui fut tué et un autre poignardé tandis qu'il cherchait à sauter par dessus un mur. On a appris depuis, que l'ex-maître de l'Université, Candido Rodriguez Alves, et l'ex conservateur Jose Manuel de Louza Freire avaient été élus pour former une junte dans la province, et qu'un homme du nom de Bernardino de Figueiredo, de Villa Nova de Casal et un autre appelé F. de Pina, du Fikhadoza avaient été nommés pour diriger le service du recrutement.

Le même correspondant, sous la date du 23 août, écrit que les ministres avaient eu entr'eux le dimanche précédent, (21) une conférence qui dura deux heures. La réunion eut lieu à la résidence du duc de Terceira, à Belem, et l'on devait y prendre en considération les circonstances critiques dans lesquelles le pays se trouvait enveloppé en conséquence de ce qui s'était passé à Madrid. Le but de cette conférence était en outre, disait-on, de destituer quelques officiers militaires de leur commandement, et de proroger l'ouverture des Cortès jusqu'en janvier.

Le gouvernement mettait la plus grande activité à faire poursuivre les bandes miguélistes qui avaient, quelques jours auparavant, commis de si grandes déprédations à Calbarix de Bemfica.

Un nouveau traité conclu entre le Brézil et le Portugal était arrivé à la cour de Lisbonne par l'entremise de l'ambassadeur auprès du gouvernement brésilien. Ce traité est dit-on avantageux aux deux pays, surtout au Brésil qui devra payer moins de droits sur ses produits que les autres contrées. On pensait cependant que le gouvernement hésiterait à soumettre le traité à l'approbation de la Reine, de peur d'offenser la Grande Bretagne dont les intérêts se trouvent considérablement lésés, et à une époque où un nouveau traité est sur le point de se conclure entre l'Angleterre et le Portugal. Dans tous les cas on présumait que Lord Palmerston ne souffrirait pas que les denrées et produits de tout autre pays fussent placés sur un pied plus avantageux au Portugal que ceux des domaines anglaises.

GRECE.

Les nouvelles d'Athènes reçues à Londres vont jusqu'au 29 juillet: elles représentent les Russes comme s'étant déclarés les ennemis du gouvernement. A un *Te Deum* célébré en commémoration de l'avènement du roi au trône pas un membre de l'ambassade russe ne se trouvait présent à la cérémonie. M. Catacazy s'était retiré à la campagne quelques jours auparavant. Le parti Coletti et le parti russe étaient aux prises et se canonnaient vigoureusement dans le Sénat. Malgré cette guerre tout était tranquille; le peuple était trop occupé pour y faire la moindre attention. Malgré les sécheresses de la saison la récolte était très belle. Les vignobles et les oliviers promettaient de rapporter considérablement. On continuait à bâtir comme ci devant et les salaires des ouvriers étaient très élevés. L'état sanitaire d'Athènes était d'ailleurs des meilleurs. La commune faisait construire nombre de chemins pour communiquer avec les villages voisins. Le gouvernement, trouvant que le système de *Nomarch* et d'*Eparche* ne convenait pas au pays l'avait remplacé par 47 gouverneurs, ce qui établissait une sorte de division comme au temps de Capo d'Istrias.

Deux événemens étaient attendus avec anxiété à Athènes; le retour du jeune roi, qui ferait connaître l'épouse qu'il a choisie et l'arrivée de la banque. Des bruits circulaient à ce sujet, mais il n'y avait rien de certain.

On attendait également à Athènes l'arrivée de la flotte française commandée par l'amiral Hugon, et l'escadre anglaise sous les ordres de Sir Josias Rowley. Leur entrée dans l'Archipel a donné lieu à divers rapports. Les Grecs semblaient être persuadés qu'ils devaient y avoir une guerre avec la Russie, attendu que l'empereur Nicolas réunissait toutes ses forces maritimes dans la Mer Noire.

Continuation des nouvelles apportées par le Herald, de Liverpool.

Correspondance particulière du London Times.

Constantinople, 10 Août.

Il paraît d'après les dépêches reçues à la Porte le 8 de ce mois, que le capitan Pacha s'est signalé par une victoire à Mesurata, dans la régence de Tripoli. Le chef de ce district, après avoir fait sa soumission à la Porte, offrit de payer tel tribut qu'il plairait à son [illegible] Tahir, décidé à le punir de son [illegible], mit à la voile de Tripoli le 9 du mois dernier, avec toute son escadre, ayant à bord 4000 hommes de troupes, y compris 500 hommes de cavalerie et 2,600 Maures, enrolés à la Miscia. Le 14, les Ottomans effectuèrent un débarquement sous la protection de leurs petits batimens. Les Arabes n'étaient pas préparés, il n'y en avait tout au plus que 700 sur les lieux. Ils étaient postés dans une espèce de camp fortifié, défendu par une batterie de deux pièces de canon. Ils battirent en retraite après deux heures de combat. La perte a été d'environ 40 tués et blessés de part et d'autre. Le Pacha, satisfait de ce succès, s'est retranché dans la position abandonnée par les Arabes. Son intention était de débarquer toutes ses provisions, et de s'avancer ensuite dans l'intérieur. Le sheik se fortifiait dans la ville de Mesurata. Il a sous ses ordres une force disponible d'environ 12,000 hommes d'infanterie et 3,000 de cavalerie. Les habitans ont conduit leurs troupeaux dans l'intérieur, et sont résolu à ne pas se soumettre. Le plan de campagne adopté par Tahir Pacha paraît être très peu judicieuse. Le système d'harasser l'ennemi, ne peut rendre que plus facile la destruction de la poignée d'hommes sous ses ordres, en ce qu'il lui faudra tenir les communications ouvertes avec son escadre, pour se procurer des provisions. La chaleur et les sables de l'Afrique, suffiraient à eux seuls à détruire sa petite armée en moins de trois mois. Combien il eut été préférable d'accepter l'offre du tribut fait par le sheik!

La nouvelle reçue ici le 7 de l'arrivée des flottes françaises et anglaises devant Athènes, a donné lieu à diverses conjectures sur leur destination. L'opinion la plus accréditée à présent est, que le but de ces armemens, est de forcer Mehemet-Alli à un désarmement, et à dissiper, par ce moyen, l'anxiété qu'a fait naître dans l'esprit public, depuis quatre ans, la probabilité d'une collision entre lui et le Sultan. Il est difficile de dire jusqu'à quel point cette opinion est fondée. J'apprends que l'escadre sous les ordres de l'amiral Hugon a fait voile pour Alexandrie.

L'inauguration du portrait du Sultan aux casernes près de Pera a été célébrée le 6 de ce mois avec pompe et solemnité. Plus de 24,000 hommes de troupes assistèrent à cette cérémonie, pour rendre hommage à l'image à l'image de leur souverain. Le Sultan doit dans peu de jours, envoyer une autre copie de son portrait, à la Porte, et a exprimé le désir qu'il lui fut placé dans le Arz Oda, ou Palais de Justice, où siège la Cour Suprême. Les membres de ce tribunal appartiennent principalement à la classe des Ulemas, qui, comme je l'ai dit dans ma dernière lettre, sont des *Iconoclastes* décidés. Si le grand Mufti, les deux Cadi Askers, et les Mullahs, tolèrent l'introduction d'une coutume si contraire aux principes du Koran, les liens de respect qui les unissent au peuple, seront rompus à jamais.

La ville des Dardanelles a été entièrement détruite le 6 de ce mois, par un incendie. Les efforts sans relâche du Pacha et des troupes sous ses ordres, ont seuls empêché, que les flammes n'envahissent les châteaux.

La peste continue à faire des ravages si alarmans dans l'enceinte du Sérail, que le Sultan a jugé qu'il était prudent de quitter son palais de résidence d'été en Asie, pour occuper celui de sa résidence d'hiver à Dolma Backshé. Le Kizlar Aga, ou chef des Eunuques, a été atteint hier de cette maladie; on dit que sa vie est dans le plus grand danger.

La Compagnie de navigation à vapeur, qui a été dernièrement établie ici, par ordre du gouvernement turc, a commencé ses opérations, sous des auspices loin d'être encourageans. Le bateau destiné aux voyages entre cette ville et Smyrne, peu de tems après avoir quitté cette dernière ville, s'est échoué sur un banc de sable, et pendant qu'on cherchait à le mettre à flot, les bouilloires ont crevées. Le capitaine, Mr. J. Kellie, qui a été échaudé par suite de cet accident est arrivé ici, à bord du bateau à vapeur autrichien Maria Dorothea.

Le prix des soies de Brousse a beaucoup augmenté. Voici le prix courant du 6 de ce mois.

Mestoot.	1re.	L R	360 piastres.
	2	"	352
	1re.	S R	298
Vemirdesh,		S R	406
Idem,		L R	345

On dit que le prince Vogherides, doit sous peu se rendre à Jassy, pour tâcher de mettre fin aux disputes qui se sont élevées entre les Bogars et son gendre, Stourdza, prince de la Moldavie. Les accusations portées contre lui sont des plus graves; entr'autres celle d'avoir emprisonné plusieurs personnes opposées à ses vues. Il est difficile, pour le moment, de prévoir quels arrangemens seront pris, le général Baron Buckman, consul russe, ayant pris le prince sous sa protection immédiate, et d'un autre côté les Bogars rejettant avec opiniatreté, toute proposition d'arrangement avec le prince.

Paris, 29 Août.

Le Courrier français rapporte le trait suivant à l'appui de la légèreté avec laquelle les affaires les plus sérieuses sont traitées par les ambassadeurs et les ministres: "Quelques jours avant les discussions qui ont mené la crise ministérielle, M. Thiers avait reçu une communication verbale de M. Aston, qui pendant l'absence de Ford Granville, était chargé des affaires de l'ambassade Anglaise. Cette communication avait pour but d'informer la France, que si la constitution était proclamée dans la Péninsule, l'Angleterre serait disposée à intervenir pour arrêter le mouvement. Aux yeux de M. Thiers, qui est partisan de l'intervention, c'était un argument incontestable et il ne manqua pas d'en faire usage aussitot que l'occasion s'en présenta. Les dispositions du cabinet de Londres à l'égard de l'Espagne, lui paraissait décisives, tandis qu'elles ne paraissaient que très improbables à d'autres personnes qui avaient obtenu des renseignemens à ce sujet. On peut concevoir quelle a été leur étonnement, en apprenant que cette communication avait trait au Portugal et non à l'Espagne. M. Thiers, fut bientot convaincu lui même qu'il y avait eu quelque erreur. Mais d'où provenait-elle? Mr. Aston s'était il mal expliqué? Mr Theirs l'avait il mal compris? il est facile de concevoir qu'aucune des parties ne voulait se charger du blame, et cherchait au contraire à le rejeter sur l'autre. Le public ne pouvant découvrir la vérité, ne peut juger que par des probabilités, et puisque la question provient d'un acte de négligence, il n'attribuera pas la bévue à Mr. Aston!

Une lettre de Bayonne du 25 courant dit: "Don Carlos était encore à Aspeitia le 23, où l'on avait reçu la nouvelle que les troupes portugaises avaient reçu des ordres de leur gouvernement, de retourner à marches forcées en Portugal, et qu'elles étaient parties effectivement en prenant la route de Zamora. On avait reçu en même tems la nouvelle que le commandant du corps du génie à Vittoria, avait passé du côté des Carlistes.

Affaire de M. Sirey.

La Cour d'Assize s'est occupée vendredi, samedi et hier de l'affaire de M. Sirey, âgé de 29 ans, accusé d'homicide volontaire sur la personne de M. Durepaire, dans un duel qui eut lieu le 29 décembre 1835. La veuve du défunt s'est constituée partie civile dans la poursuite. Les charges portent principalement que la rencontre avait été provoquée par M. Sirey, qui avait placé son adversaire dans l'alternative de se désister de quelques procédures judiciaires ou de se battre, et que les deux parties ne combattaient pas avec des armes égales. L'acte d'accusation attaquait également le droit de provocation en duel pour quelque cas que ce fut. M. Chaix d'Est-Ange plaidait pour la veuve du défunt et Me Crémieux pour M. Sirey. Le défendeur nia qu'il eut fait aucune tentative tendant à induire son antagoniste à abandonner ses poursuites judiciaires et déclara qu'il ne l'avait provoqué en duel qu'en raison d'une insulte faite à son père. On introduisit également des témoins qui prouvèrent que le choix des armes avait été déterminé par le sort, et que sabre étant l'arme fixée, l'usage en était étranger à l'un et à l'autre des champions. La plupart des témoins déclarèrent en outre que le duel s'était passé conformément aux lois de l'honneur et corroborèrent l'assertion de l'accusé que la querelle avait eu lieu pour insulte faite au père de M. Sirey. Les plaidoyers furent très animés; et après que le président eut résumé l'évidence, le jury prononça un verdict d'acquittement. Néanmoins sur la demande, en dommages, faite par la veuve au nom de sa fille, la cour condamna Mr Sirey à lui payer 10,000 francs, et les frais de la procédure.

—La Gazette d'Augsbourg publie l'extrait suivant d'une lettre datée des bords de l'Isonzo le 14 Août "Plusieurs journaux étrangers ont annoncé que Charles X avait renoncé à l'idée de s'établir Gortz, en raison du choléra qui régnait en cette ville. Il est vrai que quelques cas de cette maladie se sont manifestés dans les environs de la ville et y ont enlevé plusieurs victimes; mais à Gorty même, située au pied des Alpes, l'épidémie n'avait pas encore paru; et il semblerait que Charles X. s'est décidé à y fixer sa résidence. 300 caisses de meubles sont déjà arrivées à Gortz et ont été distribuées en partie dans le château de Grafenborg, où le roi va fixer sa résidence et le reste chez le comte Stafoldo. On attend Sa Majesté d'un moment à l'autre, et plusieurs personnes de sa suite sont arrivées.

Une frégate turque ayant sur son bord l'ambassadeur nommé par la Sublime Porte pour la cour de Vienne est arrivé à Trieste.

Le choléra gagne le territoire ottoman et plusieurs cas ont déjà éclaté à Semlin et à Belgrade.

—St. Petersbourg, 14 août.—L'empereur, d'après l'avis du Conseil de l'Empire a imposé une amende sur tous les capitaines de navires mouillés dans aucun des ports russes et à bord desquels on ferait du feu. A Cronstadt, cette amende est portée de 200 à 500 roubles. Le capitaine pouvant toutefois rebourser la somme qu'il aurait ainsi payée de ceux qui auraient commis l'infraction. Dans les autres ports d'Europe l'amende est fixée à 100 roubles, et dans les eaux de l'Asie à 30 roubles.

Banque de Bordeaux.

A une assemblée des propriétaires de la Banque de Bordeaux tenue récemment, M. L[illegible]stapis présenta un rapport sur les opérations de cette institution, durant le premier semestre de 1836, dont le résultat parait tellement satisfaisant qu'un dividende de 53f. par action a été déclaré, savoir: 25f. comme intérêts et 28f. comme une part du surplus des profits; les fonds de la réserve s'élevant à 159,632f. Le tableau présentait un bénéfice de 129,595f, tandis que dans le dernier semestre de 1835 il s'élevait à 106,814f. La somme que la commission paya à Messrs. Rothschild depuis le premier janvier était de 52,209. Dans le dernier semestre de 1835 elle montait à 42,414 f. La circulation des billets de banque, qui s'élevait au commencement de l'année à e3,277,000f. était, à la fin de juin, de 13,279,500f. Le montant des billets de la Banque de France émis par celle de Bordeaux durant le semestre 1836 a été de 80,079,500f. contre 80,077,000 reçus par elle, donnant un surplus de circulation de 2,500f. Les paiemens en compte courant se sont élevés à 86,547,456, excédant ceux du semestre précédent de trois millions de francs. Billets escomptés 44,390,930f.—Remises faites par Messrs. Rothschild, 5,009,092f. Les opérations en espèces ont produit ce résultat:—Dettes recouvrées, 12,604,523; monnaie frappée par la Banque et dépôts au nom de la ville, 7,064,169f.: reçu du dehors, 3,281,557—Montant des espèces reçues, 22,540,652f. En circulation: 22,190,941f., excédent des dépôts, 442,712f.

Par le Batavier de Roterdam, nous avons reçu les journaux hollandais de mardi. Ils contiennent quelques détails concernant les délibérations de la Diète Germanique sur la cession du Luxembourg: mais ils ne donnent aucun espoir d'une prompte conclusion dans les difficultés entre la Hollande et la Belgique.

Utrecht, 27 août.

Le major Cartwright, au service de l'Angleterre est arrivé dans cette ville avec des dépêches.

Le *Journal d'Elberfeld* publie une lettre de Frankfort en date du 22 août, qui contient ce qui suit: "Quant à la séance de la Diète Germanique, dans laquelle la question du Luxembourg fut discutée, nous savons seulement que la Diète a pris une résolution à [illegible] roi de Hollande, il est douteux que cette affaire se termine promptement.

"L'*Allgemeine Zeitung* publie l'extrait suivant d'une lettre de Vienne en date du 19 août: Le rapport d'une conspiration contre la vie du Sultan n'est point confirmé: notre gouvernement n'avait reçu aucune communication à ce sujet. Ce rapport semble avoir été suscité, en raison de ce que le Sultan avait subitement porté sa résidence au palais de sa fille, nouvellement mariée, parce que plusieurs cas de peste s'étaient déclarés aux environs du Sérail."

Dantzig, 18 août.

On sait très bien que le gouvernement russe a passé un contrat avec les fonderies de canon de la Suède pour une certaine quantité de pièces d'artillerie qui devaient être fournies annuellement. Trois navires suédois, chargés de 150 gros canons en fer, sont en conséquence arrivés ici durant l'été; et cette artillerie a été de suite embarquée sur un grand nombre de barges de l'Oder pour être transportée en Pologne.

Le couronnement de l'Empereur d'Autriche comme roi de la Bohême doit avoir lieu le 1er. septembre; celui de l'impératrice est fixé pour le 10 du même mois. La crise ministérielle a empêché l'accomplissement du projet d'envoyer un ambassadeur extraordinaire à l'effet de représenter le roi des Français à cette cérémonie: et il est dit que le comte de St. Aulaire a été chargé de la mission de présenter à la cour impériale les excuses de celle des Tuileries. L'empereur a nommé pour son ambassadeur extraordinaire le vieux M. de Nowasilzoff, président du conseil de l'Empire. C'est le même personnage qui fut chargé par l'empereur Alexandre d'une mission spéciale auprès de Napoléon, au sujet des affaires d'Italie, avant la bataille d'Austerlitz. (Messager.)

Berne, 21 août.

Des troupes doivent être envoyées aux frontières de la Suisse. Trois bataillons d'infanterie, quelques escadrons de cavalerie et 8 pièces de canon sont destinés pour ce service. La troupe est au grand complet et prête à se mettre en marche; mais il ne paraît pas qu'elle doive exécuter aucun mouvement avant la fin du mois. Un corps principal sera également formé et prêt à suivre le premier, en cas que la Suisse veuille lever une armée. (Journ. de Frankfort.)

Le Duc de Grammont, (père du duc de Guiche et des comtesses Tankerville et Sébastiani) est mort à Paris le 28 août, à l'âge de 81 ans.

Le Baron de Boizh de Moresnet s'en revenait le 2 août d'Hippodrame à Aix la Chapelle, avec sa famille, dans une voiture à quatre chevaux, mais, ayant eu à s'arrêter pour affaire dans un certain endroit près de la ville dans le voisinage d'un précipice profond, il descendit de la voiture. Quelques minutes s'étaient à peine écoulées lorsqu'un des chevaux s'emporta et entraîna la voiture dans le précipice. La baronne fut tuée sur le coup; un des enfans eut le bras cassé, et les autres grièvement blessés. Le cocher reçut également de fortes blessures. Un des chevaux fut tué, les trois autres presqu'entièrement disloqués.

ESPAGNE.

Nous avons annoncé dans un de nos précédens numéros que Saragosse s'était ouvertement prononcé pour la charte de 1812 et que la pierre de la Constitution y avait été solennellement relevée.

Voici, au sujet de ce pronunciamento le manifeste qui a été adressé à la reine, et par lequel les autorités civiles et militaires de Sarragosse annoncent que l'Aragon s'est déclaré indépendant et a proclamé la constitution des anciennes Cortès de Cadix.

Cette pièce est suivie de quarante cinq signatures en tête desquelles figure celle de l'ancien ministre Evariste San Miguel, capitaine général de l'armée du royaume d'Arragon.

"Madame,

"Il y a des époques funestes pour les nations, pendant lesquelles les peuples perdent la confiance qu'ils doivent avoir dans leurs gouvernans, les timides sont effrayés, les plus courageux perdent leur énergie, et beaucoup d'hommes sachent d'honorables sentimens, jettent avec anxiété leurs regards vers un avenir qui se présente enveloppé de ténèbres. Telle est la situation de l'Espagne depuis le milieu du mois de mai dernier. Toujours reconnaissans des bienfaits que la nation doit à V. M., et respectant constamment ses vertus et ses nobles sentimens, nous ne voulons point affliger son cœur généreux en récapitulant tous les malheurs qui caractérisent cette situation.

"La nation entière connaît bien les circonstances qui ont amené au pouvoir les ministres qui depuis deux mois et demi ont entre leurs mains les rênes du gouvernement. Le sentiment de réprobation qui eut lieu à cette occasion est bien notoire et la franche manifestation que l'estamento populaire en déposa aux pieds de votre trône fut presque unanime. La dissolution des cortès s'offrit ensuite comme un acte de violence et de vengeance, et augmenta l'irritation qui existait déjà. La proclamation que V. M. adressa aux Espagnols lorsqu'elle convoqua les cortès qui doivent reviser les lois fondamentales calma momentanément, l'indignation et ouvrit les cœurs à l'espérance. Il n'était rien de plus facile que de perpétuer cette illusion; mais les actes successifs d'arbitraire et de rigueur, les destitutions marquées du sceau du ressentiment personnel, la dissipèrent promptement et firent voir dans les ministres de V. M., non des fonctionnaires d'énergie et de fermeté, mais des hommes irascibles qui lâchaient la bride à leurs inimitiés et à leurs vengeances. Nous n'entrerons pas dans le détail de tous ces faits. Quel est l'Espagnol qui les ignore? qui n'a pas appris avec douleur et tristesse les bruits étranges, les marques de faveur accordées de préférence à ceux qui passent pour être les plus hostiles au système de liberté et de législation qui nous régit? A qui a-t-on pu cacher que le gouvernement de V. M. est dirigé par des hommes qui, pour leur épargner une autre expression, n'ont aucun droit à la confiance publique? A une si fâcheuse situation ont succédé des revers, des excursions de factieux, l'accroissement de leurs partisans, l'éclaircissement de nos rangs et le découragement de nos troupes, et une audace peu commune chez les ennemis de nos libertés.

"La situation est critique et douloureuse. Il est impossible que le peuple confie plus long-temps ses destinées à ceux qui paraissent déterminés à le plonger dans une incertitude aussi terrible. La ville de Saragosse agitée par ces sentimens, attendait avec anxiété une aurore de félicité qui pût lui faire éviter les maux d'une scission toujours déplorable. Le zèle déployé par les autorités pour la conservation de l'unité est grand; elles n'ont reculé devant aucun sacrifice, aucune fatigue pour faire acquérir au gouvernement la confiance qu'elles n'avaient pas elles-mêmes. Mais l'irritation a surmonté à la fin leurs efforts répétés dans tant d'occasions: leur influence morale n'a pu résister contre des sentimens trop fortement comprimés qu'elles partageaient elles-mêmes, et dans la terrible alternative de céder à leur justice ou de causer une épouvantable catastrophe qui aurait aggravé les maux de la patrie, elles n'ont pas hésité à suivre la voix qui leur était indiquée par la raison, l'humanité et leur propre patriotisme.

"Cette province vient donc, Madame, puisque les Cortès ne décident rien sur la loi fondamentale, de se déclarer indépendante du gouvernement actuel de V. M., et sous l'égide de la constitution de 1812, pénétrée de la justice qui l'anime, elle persévèrera dans la résolution de diriger elle-même ses affaires et de ne pas les laisser dans des mains incapables de tenir dans la crise actuelle les rênes du gouvernement. Les libéraux qui sont compromis sont nombreux; les dangers qui les entourent de toutes parts sont assez grands pour qu'ils ne puissent pas espérer leur salut de ceux qui leur inspirent tant de méfiance. La guerre civile a besoin d'une nouvelle impulsion qui décourage les ennemis de la patrie; ses braves défenseurs ont besoin d'un nouveau stimulant qui ravive leur courage et leur enthousiasme. Il faut aux hommes qui se sont prononcés pour le système libéral une sécurité juste et rationnelle pour ne pas être une troisième fois victimes de l'implacable vengeance de leurs ennemis.

"Tels sont, Madame, les sentimens qui animent les soussignés et les habitans de cette province, dont les premiers représentent les intérêts, &c.

"Les exposans terminent, Madame, en faisant des vœux les plus sincères pour V. M., qu'ils considèrent toujours comme leur reine, comme une reine objet de reconnaissance, d'amour et du respect le plus profond.

DERNIERES DATES.

Boston........	10 oct	Vera Cruz......	1 sept
New York....	10 oct	Mexico........	7 sept
Philadelphie...	11 oct	Londres........	2 sept
Baltimore......	7 oct	Liverpool.......	3 sept
Washington...	12 oct	Paris............	31 août
Charleston.....	15 oct	Havre...........	31 août
Havane.......	15 oct	Bordeaux......	26 août

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON
Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1836.

L'ASSEMBLEE des Actionnaires, qui a eu lieu lundi, 3 du courant, les personnes suivantes ont été unanimement réélues Directeurs de la Compagnie, pour un an, savoir:

MM. L. G. Hiligsberg, M. S. Cucullu,
P. J. Tricou, H. Gally,
E. L. Bernard, F. B. Lebeau,
Victor Roumage.

M. Tricou a été dûment réélu Président de la Compagnie le 10 courant.

Par ordre de la direction,
25 oct D. F. GUEX, secrétaire

TRAITES sur France, à vendre par
25 oct A. St. GEORGES,

Banque de Commerce de la Nlle.-Orléans
Nouvelle Orléans 24 oct. 1836

TRAITES—Sur la Mobile à vendre à cette institution.
25 oct Ed. DUPLESSIS, Caissier

UN jeune homme de 27 à 28 ans, dernièrement arrivé en cette ville, a l'honneur d'offrir ses services, comme cuisinier et maître d'hotel, il a navigué en cette qualité à bord des batimens de guerre français et américains il désirerait trouver à s'employer à bord de quelque bateau à vapeur ou dans une maison particulière.

S'adresser rue St Pierre No. 17 en face de la place d'Armes. 25 oct—3

TOILE D'EMBALLAGE.

UN lot de grosse toile d'emballage d'Ecosse reçu par le navire Créole et à vendre à très bas prix et à des conditions avantageux par
ANDREWS & BROTHERS,
25 oct Rue Chartres No. 19

A VENDRE—La Négresse nommée MARY, âgée d'environ 20 ans, excellente blanchisseuse et cuisinière sachant aussi la pâtisserie: elle est dans cette ville depuis 15 ou 20 ans, bonne nourrice pleinement garantie.

Si elle n'est pas vendue avant samedi, elle sera exposée en vente ce jour, à la Bourse Hewlett, à midi. S'adresser à JOSEPH MORRISON,
Magasins de la Levée, entre les deux halles.
25 oct—3

A VENDRE—Une belle HARPE, mouvement double, presque neuve. S'adresser au bureau de cette feuille. 25 oct—10

A VENDRE—Une jolie Barrouche n'ayant servi que très peu de tems; avec harnais pour un cheval. S'adresser au soussigné, sur l'Esplanade, entre Remparts et St. Claude R. SALAUN,
25 oct—5 Courtier.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à
12 juil [illegible] B MARIGNY

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
[illegible] juil BERNARD. MARIGNY.

Nouvelle-Orléans, 24 Octobre.

VENTES DE COTON.

512	balles Mississipi, prix inconnus,		
140	"	do	16¼
85	"	do	16¾
211	"	do	16½
176	"	do	17¼
304	"	do	17½
25	"	do	17½
24	"	do	17¼
600	"	do et Louisiane,	17¼
2457			

VENTES D'ACTIONS.

NEW YORK, 7 Octobre.

100	actions de la Banque des Etats-Unis	119
150	" de	118¾
100	" do	118½
50	" do	118¾
50	" Banque de Canal de la N.Or's	92
50	" Banque de Cité, do	97½
50	" du do do	97
30	" Banque des Artisans, do	96
	8 octobre.	
200	" Banque des Etats-Unis	118½
50	" Banque des Artisans, N.Or's	95½
50	" Banque du Kentucky	91½

PHILADELPHIE, 8 Octobre.

20	actions Banque des Etats-Unis	118½
50	" do	119
100	" do	119
50	" do	119
	10 octobre.	
[illegible]	" do	118½
33	" do	118½
60	" do	118½
100	" Banque du Kentucky	91

New-York, 8 Oct. 1836.

Coton.—Les affaires en coton, ont été régulières pendant la semaine dernière; le marché est dans un état prospère, et il y a une bonne demande pour toutes les qualités, excepté celles les plus inférieures. Les ventes faites la semaine dernière, ont été principalement aux manufacturiers, dans les qualités ordinaires et bonnes, à l'exception de la nouvelle récolte, qui a été toute prise pour le marché du Havre. Nous avons reçu environ 650 balles de nouveau coton. 450 de Georgie et 300 Nouvelle Orléans. Les nouveaux *Uplands* ont tous été vendus à 19 1-2. Mais point de vente des Nouvelle-Orléans. Les derniers avis de Liverpool du 30 août, annonçaient un marché régulier à prix fermes.

Café.—Il n'y a pas eu d'amélioration cette semaine; au contraire le marché a été on ne peut plus calme, et les ventes peu considérables. Le marché est dépourvu de Java et fin vert, mais les autres qualités sont abondantes; des ventes depuis nos derniers avis sont comme suit.

400 à 500 Cuba	à 12 a 13 1/2
Environ 500 Laguyra	12 1/2 a 12
500 a 600 Brézil	11 1/2 a 11 1/2
400 a 500 St. Domingue	11 a 12
Peu Manille	11

MARCHE DU HAVRE.

Havre, 31 Août 1836.

COTONS—Nous n'avons aucun changement à annoncer dans les prix de cet article depuis notre dernier rapport; les transactions ont été modérées comparativement à celles des huit derniers jours; elles comprennent 4757 balles consistant en—1935 balles Louisiane, de f. 131 50 à f. 172 50; 639 balles Mobile, de f. 131 50 à 160; 658 balles Upland, de f. 128 50 à f. 152 50; 1261 balles Pernambuco, de f. 137 50 à f. 160; 110 balles Peyta, à f. 140; 136 balles St. Domingue à f. [illegible]; 28 balles Guadeloupe, à f. 167 50; tous les droits payés.

Les approvisionnements d'un autre côté, s'élèvent à 4681 balles des Etats-Unis, 136 balles de St. Domingue, et 83 balles de la Guadeloupe, ensemble, 4900.

Exis. au 30 août	1836	54173 b. d. q.		45358	b. E-U.
De. 30 "	1835	64338 b. d. q.		37181	" " "
Imp. 8 p. mois	1836	217323	—	195947	" " "
Dé. do.	1835	185492	—	166433	" " "
Ex. les 8 p. ms.	1836	184370	—	[illegible]	" " "
Do. do. de.	1835	143123	—	[illegible]	" " "

Cotons—par 1-2 kil.

Upland..........	1 12 à 1 57	1 1 à 1 46
Ala. et Ten......	1 10 à 1 47	—99 à 1 36
Mobile...........	1 12 à 1 70	1 1 à 1 59
Louisiana........	1 12 à 1 77	1 1 à 1 66
Sea Island.......	3 — à 5 50	— à —
Pernambuco.....	1 40 à 1 95	1 19 à 1 84
Bahia..............	1 27 à 1 85	1 19 à 1 74
Maranham.......	— —	— point —
St. Domingue point	1 25 à 1 45	1 24 à 1 34
Paita..............	1 25 à 1 45	— à —
Surat et Bengal..	—80 à —98	— à —

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Mardi, 24 octobre.

Brick Damon, Osterbridge, Tampa Bay, G Bedford
Brick Cazenove, Covey, Tampa Bay, capitaine

Arrivés.

Mardi, 24 octobre.

Navire Creole, Tracy, New York
Navire Palestine, Littlefield, New York
Navire Calumet, Shreeve, Boston
Navire Saratoga, Hathaway, New York
Navire Congress, Hasty, New York
Brick Ivanhoe, Lawrence, Philadelphie pr Natchez
Bateau à vapeur Cumberland, Irwin, Rivière Cumberland
Bateau à vapeur Lamplighter, Hale, St Louis et Alton
Bateau à vapeur Huntsville, Jordan, Bayou Sara
Bateau à vapeur Shakspeare, Longcope, Manchester
Bateau à vapeur Walvan, Walworth, Vicksburg

MEMORANDA.

Arrivé d'ici à Bordeaux, 16 aout, le Jupiter, Webb.
Arrivé d'ici à Nantes, 23 aout, le Romulus, Webster.
Pour le reste du memoranda voir la partie anglaise.

AVIS.—Le navire paquebot OCTORARA, venant de Philadelphie, est maintenant en déchargement vis à vis le poteau No. 51. Les consignataires sont priés de faire prendre leur marchandises. 24 oct

A FRETER.

La polacre autrichienne Vezzoso, du port de 234 tonneaux, capitaine D. L. Morien, prendra fret pour Trieste, Barcelone, Marseille, ou tout autre port de la Méditerranée. S'adresser au capitaine à bord ou à VIDAL & LONGIS,
oct 25 65, rue St. Louis.

POUR LIVERPOOL—Le A1 navire AMBASSADOR, capitaine Upton, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à
26 oct LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL—Le A1 navire fin voilier ROBERT MORRIS, capitaine Gay, peut prendre 150 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
BAILEY & ABBOTT,
23 oct rue Bienville, No 14

POUR LIVERPOOL—Le beau navire OCTORARA, capitaine Deacon, doublé et chevillé en cuivre, sera prêt à recevoir sa cargaison dans peu de jours et il sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
HOSKINS & WILCOCKS,
24 oct rue du Camp, No. 38.

POUR LE HAVRE—Le A. 1. navire fin voilier HAVRE, capitaine McKown, sera expédié sans délai, ayant tout sa cargaison engagée. Pour passage seulement, s'adresser à T. Nicolet, ou à BAILEY & ABBOTT,
24 oct 14, rue Bienville.

LES consignataires de la polacre autrichienne VEZZOSO, capitaine D.L. Morin, venant de Bordeaux, ne sont responsables, ni eux ni le capitaine, des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire
25 oct VIDAL & LONGIS.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS, CHAPEAUX ET LINGES FAITS.
Rue de la Vieille Levée, No. 50.

Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin, où l'on pourra se procurer les articles ci-dessus à des prix modérés, tant en gros qu'en détail. Ils osent espérer que les soins et l'attention qu'ils porteront à ce genre de commerce leur mériteront le patronage du public en général.
26 oct—1m F. PRADOS & J. P ARNAUD.

Ventes par le Shérif.

Samuel Herman jor. *contre* Alfred Gay.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de District du premier district judiciaire et par consentement des parties, il sera vendu sur les lieux rue Gravier, entre les rues des Magasins et du Camp, en cette ville, le samedi 29 octobre, à 4 heures de l'après-midi, savoir:

Le contenu d'un magasin de comestibles consistant en un lot de Tabac, cent-cinquante grosses à presser le tabac, un lot de mousse, une balance, un lot de corde, fayance, barils de harengs, 150 barils mélasse, morue, selles et brides, environ 40 paquets de tabac, une caisse d'outils, étagères, un lot de petits paniers, trois voitures à quatre roues &c. &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. FRED. BUISSON,
24 oct Shérif.

Frost et Johnson contre L. M Leland & Co.—Francis B. Voss & Co. contre le même.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour la paroisse et cité de la Nouvelle Orléans, et par consentement des parties; il sera vendu, au magasin du Shériff, rue Nlle Orléans, vis à vis le Théâtre Français, le jeudi, 27 octobre, à midi,

59 Caisses de souliers assortis, pour hommes.—Attachées dans l'affaire ci-dessus.—Conditions, comptant. F BUISSON,
14 oct Sheriff

VOLTIGEURS ATTENTION!!—La compagnie se réunira en bourgeois, samedi 29 du courant, à 6 heures précises du soir, au No. 244, Nouvelle Levée, entre les rues Hôpital et Quartier. Les membres sont invités à être exacts au rendez-vous.
Par ordre du capitaine. M. BOUDEZ,
25 oct sergent major.

Cazadores Volantes del Estado.—La compañia tomará las armas el domingo 30 del corriente, à las 9 de la mañana, vestuario completo, casaca de paño, y pantalon blanco.
De orden del capitan.
ANTONIO RIVAS,
23 oct sargento 1°

AUX IMPRIMEURS.

DEUX ou trois ouvriers trouveront de l'emploi constamment à l'imprimerie de l'Abeille.
20 octobre

ON DESIRE acheter un bon petit cheval créole. S'adresser au bureau de cette feuille. 14 oct

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE LEDMAN.—Vente par le Régistre des Testaments. Lundi, le septième jour de novembre, 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 24ème jour d'octobre, 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Charles Ledman, comme aussi pour compte de John Butler, le propriétaire de la moitié indivise du café North Star, qui consent que sa moitié indivise du tout soit vendue, sur les lieux où le défunt demeurait, situé en cette ville au dit café North Star, encoignure des rues Gallatin et Hôpital, les effets mobiliers consistant en les meubles d'un café, une pipe d'eau de vie, et autres liqueurs fortes &c.

Conditions de vente. Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS.
25 oct. Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu qu'attendu que Alexander M. Buchanan, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 Mars 1834. Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du premier Juillet mil huit cent trente cinq, dans le procès No. 810 (huit cent dix), portant le titre suivant: "succession d'Angela Bertheaud décédée épouse de James Serra Cuci; James Serra Cuci contre les héritiers de feue son épouse; "et aussi en vertu d'un ordre de la dite Cour des Preuves, en date du trente Mai mil-huit-cent-trente-six, l'esclave suivante fut, le deux Juillet mil huit trente six, par le ministère du dit Régister des Testaments, offerte en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de la susdite Angela Bertheaud, décédée épouse de James Serra Cuci (à l'effet d'opérer un partage, conformément au susdit jugement) et fut adjugée au susdit Alexander M. Buchanan, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix et somme de sept cent quatre vingt dix piastres, payable à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypotheque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Description de l'esclave d'après le Transfert Judiciaire.

Susane, négresse ayant l'habitude d'aller marron.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre l'esclave ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait point approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

L.S. En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce vingt et unième jour du mois d'octobre A. D. 1836.
W. F.C. DUPLESSIS,
25 oct Rég. des test.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Frédérick Furst ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, où ladite vente fut enrégistrée le quatorzième jour de juillet de l'année 1836, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour du premier district judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit le treizième jour de juin de l'année 1836, en vertu d'un décret de cette cour rendu le vingt d'avril de l'année 1836, dans l'affaire de Marie A. Sanvall, veuve de John P. Jones vs. James Flood, no. 12942 du docket de cette cour, à laquelle vente Frédérick Furst s'est rendu acquéreur pour le prix de quatre mille quarante piastres, payable comptant.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

Deux certains terrains situés dans le derrière de cette ville, désignés par les nos. 5 et 6 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 7 janvier 1833 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, dans l'îlet compris dans les rues St Louis, Claiborne, Toulouse et Robertson. Le terrain no 5, formant une encoignure, mesure vingt cinq pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, et cent deux pieds de face à la rue Claiborne, borné d'un côté par le terrain no. 6. Le terrain no 6 mesure vingt cinq pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes sur des lignes parallèles, et borné d'un côté par des terres appartenant à Loisean et sur la profondeur par la propriété de R. A. Cook, mesure américaine.

L.S. Témoin l'honorable C. Watts, juge de la cour susdite, ce troisième septembre 1836.
P. LE BLANC,
24 sept—5,1pa député greffier

$75 DE RECOMPENSE.

PARTI MARRON de la boulangerie du Rail Road, JIM et TOM CONGO, JIM est âgé de 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 6 ou 6 pouces, menton long, joues saillantes, front découvert, très courbé et marchant lentement. Il porte habituellement un bandage, ayant une forte hernie. Il a l'habitude de porter des anneaux à ses doigts. Il a été vu dernièrement du côté de la rafinerie et dans le faubourg Ste. Marie, sur la levée. Il était vêtu d'une chemise bleue, d'un pantalon de cotonnade bleue et d'un casquet. Il a été acheté de Mr. Charles Weeslots boulanger. Il est absent depuis le mois de Février.

TOM CONGO, est âgé de 40 à 45 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, marqué de la petite vérole, parlant fort mal l'anglais et le créole et marchant lentement. Il a été acheté de la succession de Mr. Agénor Bosque, et se tient ordinairement de l'autre bord du fleuve. Il était vêtu lors de son départ d'un gilet rond, gris foncé, d'un vieux pantalon blanc et d'un chapeau de soie.

Soixante piastres de récompense seront données pour l'arrestation de Jim, et 15 piastres pour celle de Tom Congo, en s'adressant à l'encoignure Rail Road et Cassecalvo. 25 oct.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $9 50 le baril; d'après le tarif les boulangers donneront pendant la semaine prochaine à partir de lundi 24 du courant; trente deux onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt cinq pour cent, en sus.
Nlle Orléans, le 22 octobre 1836.
24 oct D. PRIEUR, maire.

EN débarquement du navire Ambassador, de Liverpool:

Couteaux de table et à dessert, à manche d'ivoire; couteaux et fourchettes à découper; fourchettes communes; couteaux pour peintre et pour sellier; Egoines de 30 pouces; lames de scie à bois; ciseaux pour menuisier avec manches assortis de 1¼ à 2 pouces; badaux avec manche; couteaux à deux manches.
LABADIE & JACQUELIN,
24 oct 59, rue de la Levée.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de SOMERS & ALEXANDER, à l'effet de transiger les affaires par Commission, et de faire des envois de cette ville. D. SOMERS.
L G ALEXANDER

Références—Lambeth & Thompson, Herman, Briggs & Co. } Nlle-Orléans.
Alfred Cochran, Natchez.
Martin & Aikin, J M Taylor, esq. } Vicksburg.
W H Pope, esq. Bruce & Newton, Thos. J Martin & Co. } Louisville.
Birkhead & Pearce, Baltimore.
Bevan & Humphreys, Philadelphie.
[illegible]ymer & Co. New York.
14 oct—1m

EN débarquement du navire Horace, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné;
100 barriques Vin rouge;
300 caisses Vin Muscat, 1ère. qualité;
139 paniers Huile d'Olive, bouteille de 24 onces;
30 balles Couvertures de laine, de 3 points, pour nègres;
2 balles do do 6 points, } pour lits.
2 do do do 12 do }
22 oct E. L. BERNARD.

RECU par les derniers arrivages de Liverpool: 18 balles Coton blanc;
9 caisses Velours assortis;
8 balles Quimones idem;
[illegible] caisses Percales blanche;
[illegible] caisses Nansou; 4 do Moucheirs Madras;
6 do Indiennes de goût;
1 grosse balle Drap léger;
7 caisses coton sur bobines, et à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co,
20 oct rue Toulouse, No. 32.

CHANGEMENT de Domicile.—ROBERT H. WHITE a transporté son bureau au No. 34 rue Gravier. 19 oct

AVIS.—Le soussigné ayant perdu les certificats ci-dessous, prévient le public que, trois mois après la date du présent avis, il s'adressera pour le renouvellement des dits certificats.
Certificat No. 10, pour 306 actions de compagnie de la Bourse et Banque.
" No. 766 pour 100 do de Banque de Com.
" No. 639, pour 15 do de Banques des Négocians et Artisans.
" No. 76, pour 10 do de la Compagnie de la Bourse.
" No. 24, pour 25 do de la Compagnie d'Assurance de Commerce
8 oct—6s J. P. BARNES.

HUILE, BOUCHONS, &c.

EN débarquement du brick Horace, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés:
250 paniers Huile d'Olive;
150 demi do do;
20 sacs de Bouchons;
30 caisses Absynthe;
30 do Fleur d'Orange;
15 jarres de Verres;
2000 filets d'ail.
21 oct—6 L. MILLAUDON & Co.

VIN de Champagne—1ère. qualité, à vendre par
J. LEBLANC & Co,
24 oct rue Royale, No. [illegible].

Ventes à l'Encan.

PAR F. A. GUILLOTTE.

Sur son habitation rue du Camp. Il sera vendu lundi prochain 31 octobre, et jours suivants, sans aucune réserve, La cavaillade appartenant à Mr. Pre Sourennaux composée de 95 Mulets mexicaines, en très bon état.

Conditions de la vente, jusqu'à $250. comptant, de 250 à 500 soixante jours; de 500 au dessus quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction du vendeur.

La Vente commencera à 9 heures précises du matin.

Les animaux vendus ne seront livrés aux acheteurs que lorsque le paiement en espèces ou en billets aura été effectué entre les mains du dit Encanteur, le même jour, depuis 3 heures jusqu'au soir, à défaut de quoi les dits animaux seront considérés comme non vendus.

Les acquéreurs devront pour éviter toutes difficultés se munir de marques ou signes distinctifs pour leurs animaux respectifs. 25 oct—6

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi 28 octobre 1836 à la Bourse Hewlett.

Un lot de terre situé dans le faubourg St. Mary dans l'islet comprise entre les rues Perdido St. Jean Poydras et Cirque, désigné par le No 16 sur un plan dressé par Joseph Pilié Voyer de la ville; le dit lot mesurant 25 pieds 11 pouces 4 ligne de face sur la rue Perdido et 112 pieds, 1 pouce de profondeur, sur la rue St Jean et 26 pieds 2 pouces dans la profondeur—Le tout mesure américain, le terrain est très élevé,

Conditions—L'acquereur s'engagera de payer les trois billets tous datés 12 mars 1836 et payable en 12, 18 et 24 mois de date por $412 50 cence chaque, la balance en deux billets a 6 et 12 mois du jour de la vente. 25 oct

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 5 novembre 1836, à midi à la Bourse Hewlett

40 lots de terre situés à Carrollton.

Ces terrains sont mieux situés qu'aucuns autres maintenant offerts en vente, étant entre le Rail-Road et le fleuve, sur le lots No 6 du premier plan de Carrollton.

Cinq des dits lots font face à la rivière et étant 180 pieds de face a la dite rivière et mesurant pareillement sur le chemin public et 10 des dits lots sont situés entre le chemin public et la rue de la levée.

On ne pourra trouver dans tout l'Etat une location plus désirable que ces 15 lots ci dessus décrits pour y rétablir un moulin à scie.

Si le tout n'est point vendu en bloc il sera vendu par lots. Les autres lots sont situés dans le profondeur des premiers et font face à la rue Washington; le tous selon un plan qui sera exposé le jour précédant la vente à la Bourse.

Conditions 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Actes de vente pardevant W. Lewis notaire public aux frais des acquéreurs. 25 oct

PAR JOSEPH LECARPENTIER.

IL sera vendu mardi 25 courant, à 3 heures de l'après midi, dans les Magasins de Mr. Marigny faisant face au Rail-Road.
25 oct 189 balles de foin avariés

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 29 du courant, il sera vendu au No. 25, rue Bienville, à 4 heures de l'après-midi, entre les rues Chartres et Levée, une quantité de meubles et d'ustensiles de cuisine &c.
Conditions: comptant. 25 oct

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu jeudi, 27 courant, à midi, à la Bourse Hewlett, la Négresse nommée BETSY, âgée d'environ 28 ans, depuis six ans dans le pays, bonne cuisinière et blanchisseuse. Conditions: 6 et 12 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 25 oct

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu jeudi prochain, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Une Négresse créole âgée de 28 ans, très-bonne cuisinière, parfaite blanchisseuse et repasseuse, c'est une couturière très-experte pour tous les détails d'un ménage, un sujet fidèle, jouissant d'une bonne santé, n'ayant pas perdu un mois depuis quatorze ans pour cause de maladie. Elle ne s'est absentée qu'une fois il y a sept ans, époque où elle fut volée, comme on pourra s'en convaincre par le jugement obtenu contre celui qui commit le délit. Elle parle anglais et français et n'est vendue que pour rendre compte à une mineure.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque.

Actes de vente pardevant Carlile Pollock, aux frais de l'acquéreur. 25 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu aujourd'hui, 25 octobre, à 10 heures du matin, rue Toulouse No. 30,

10 caisses Indiennes, 4 dito Cotonade, 2 dito Mouchoirs soie en couleur, 1 dito Lévantine. 4 balles Calmouck, 1 dito Etoffe Kersey, 1 dito Nappes écrues &c. A midi, 100 sacs Café de la Havane. 25 oct

PAR J. LE CARPENTIER

IL sera vendu vendredi 28 du courant, à 11 heures précises du matin, rue du Bassin No. 144,

Le fonds du magasin de grocerie de Messrs Goldsbury et Halds, se composant d'un assortiment de liqueurs, sucre, café etc.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 25 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, jeudi 24 novembre 1836, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de District, en date du 28 septembre 1836, et à la requête des syndics de P. Pandelly, les propriétés ci-après détaillées:

1o. Une habitation située à environ 3 milles de la Nouvelle-Orléans sur la même rive du fleuve, ayant 3 arpents et 9 toises de face sur le chemin public sur 40 arpens de profondeur: cette habitation est divisée en 3 lots, avec une issue de la profondeur à la face.

2o. Un Lot de Terre composant la seconde concession, acquise des Etats-Unis, faisant suite à la profondeur des 40 arpens de la susdite habitation, lequel lot de terre est divisé en 3 lots.

3o. Trois Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, face à la rue St. Bernard, No. 516, 566, 577, du plan original fait par J. Pilié le 14 septembre 1809, et déposé chez Félix de Armas, notaire public.

4o. Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, sur lequel il existe deux maisons et dépendances, construites en briques et granite couvertes en cuivre et ardoises.

5o. Un Moulin à planches, à vapeur, existant sur la dite habitation.

6o. Deux hangards couverts en bardeaux, parfaitement bien construits, et n'ayant jamais servie.

Toutes ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui sont déposés au bureau des encanteurs et qui seront exposés à la bourse le jour de la vente.

Conditions—L'habitation, le moulin et les 2 hangards, payables comptant jusqu'à la concurrence de la somme de $45,266, due à Messrs. Lizardi frères, et en crédit courant couverts, le surplus de la dite habitation sera vendu à 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les trois lots de la seconde concession et les terrains du nouveau faubourg Marigny seront vendus à 1, 2 et 3 ans de crédit. Les deux maisons, rue Bourgogne et Quartier, seront vendues à 6 et 12 mois de crédit; le tout en billets endossés à la satisfaction des syndics, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; dans le cas de non paiement des dits billets, ils porteront un intérêt de 10 pc. cent jusqu'à parfait paiement, bien entendu que cette clause ne pourra en aucune manière donner droit aux débiteurs de retarder les paiemens.

Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels se feront mettre en possession aussi à leur frais.

Les moulins et hangards devront être enlevés par les acquéreurs dans le délai d'un mois, après l'adjudication. 21 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Mercredi, 26 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett,

La Négresse Clarisse, âgée d'environ 31 ans, un peu cuisinière, un peu blanchisseuse et un peu repasseuse, depuis 5 ans dans le pays, parlant anglais et français, garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté de s'être absentée plusieurs fois.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par T. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquereur. 24 oct

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Jeudi, 8 novembre 1836, à 4 heures de l'après midi, rue des Champs Elysées, entre les rues Moreau et Cassecalvo, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le Premier District Judiciaire de cet Etat, en date du 1er. Juillet 1836, et à la requête des syndics de Paul Pandelly,

Une quantité de Pierres plattes.

Conditions: Jusqu'à $200 comptant, au dessus 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction des syndics. Les pierres ne seront livrées qu'après que l'acquéreur aura rempli les conditions de la vente et seront pour son compte et risque aussitôt mesurées. 24 oct

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu mardi, 25 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, pour le compte des personnes ci-dessous mentionnées qui n'ont pas rempli les conditions de leur adjudication qui leur ont été faites le 1er septembre 1836.

Les lots ci-dessous décrits sont désignés sur le plan dressé par J. Barbat, le 24 août 1836.

Lots nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans l'ilet no. 35, à R Johan
Lots nos. 12, 13, 14 et 15, dans l'ilet no 35, G. R[illegible]
Lots no. 16, dans l'ilet no. 35, F. Garcia.
Lot no. 8, dans l'ilet no. 54, A. Perrault.
Lots nos. 9, 10, 11, 12 et 13, dans l'ilet no. 54, [illegible]
Lots nos. 14, 15, 16, 17, 18 et 19, dans l'ilet no. [illegible]
Lots nos. 1, 2, 3 et 4, dans l'ilet no 58, A. H[illegible]
Lots nos. 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, [illegible] 27, dans l'ilet no. 62, J. B. Mitaine.

Conditions—6, 12 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Ceux qui voudront escompter leurs billets auront le privilège de le faire à raison de 10 pour cent par an.

Les actes de vente pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que ceux qui seront occasionnés pour la mise en possession. 22 oct

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu à la folle enchère de Mr. L. J. F[illegible] fils, dans les dix jours qui suivront la date de cet avis, si d'ici là, il n'a pas rempli les conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 25 août dernier, quatre terrains dans l'ilet No. 36, de la division Delord, au faubourg Washington.

Conditions, à la vente. [illegible] oct

PAR B. BOUNY.

Vente de succession de feue Mariane, dite [illegible] naud, f. c. l.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du vingt un octobre 1836, il sera exposé en vente publique, à l'encan, le 3 novembre 1836 à 10 heures du matin, rue d'Orléans, No. 67, entre Bourbon et Dauphine,

Le mobilier, dépendant de la susdite succession, consistant en meubles meublans, hardes, linge, bijoux, &c.

Conditions—Comptant.